

Vos questions / nos réponses

J'en peut plu mais je fais avec

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/09/2011 21:37

Voila maintenant 2 semaines que mon mari a arrété de fumer du cannabis mais la moindre chose qui ne lui plait pas il s'enerve encore samedi il ma taper dessus parce que j'avais oublier de nettoyer sa tasse pour le café. J en peut plu je fais tous pour pas qui s'enerve mais il trouve toujours la plus petite chose pour s'enervé. Je voudrais savoir se que je dois faire parce que je ne sais plu comment faire. Je veux l'aider mais si ca continue je n'en aurai plu la force.

Mise en ligne le 19/09/2011

Bonjour,

Si votre mari utilisait le cannabis pour se calmer, se détendre, se relaxer..., on peut supposer qu'il soit d'avantage nerveux depuis qu'il a arrêté de fumer. Toutefois, rien ne justifie ou n'excuse la violence physique que vous évoquez. Cette situation de violence n'est d'ailleurs peut-être pas complètement nouvelle ni complètement en lien avec l'arrêt du cannabis.

Si votre mari se sent en difficulté dans sa démarche d'arrêt de ce produit, il a la possibilité de solliciter une aide extérieure auprès de professionnels spécialisés dans les problématiques de dépendance. Les prises en charge se déroulent sous forme d'entretiens réguliers, les consultations étant individuelles, confidentielles et gratuites. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un centre où il peut s'adresser.

Concernant les problèmes de violence, si cela devait perdurer, nous vous conseillons de vous mettre en contact avec un service téléphonique spécialement dédié aux femmes subissant des violences: le 39 19. Ce service est ouvert du lundi au samedi de 8h à 22h et les jours fériés de 10h à 20h, l'appel est gratuit depuis un poste fixe. Vous trouverez ci-dessous également un lien vers leur site internet.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Le Cap

4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE

Tél : 03 89 33 17 99

Site web : www.le-cap.org

Accueil du public : lundi de 10h30 à 12h15 et 13h à 18h30, mardi de 9h30 à 12h et 12h45 à 17h, mercredi de 8h30 à 12h, jeudi de 10h à 12h15 et de 13h à 19h, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil assuré par une psychologue et une infirmière, sur rendez-vous, aux horaires d'accueil.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Contre les violences faites aux femmes](#)